



MUNICIPALITE  
BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny-sur-Morrens, le 28 octobre 2019

**PREAVIS N° 05/2019**

**PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRETIGNY  
AU  
CONSEIL GÉNÉRAL**

**Budget 2020**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

La Municipalité vous soumet le budget pour l'année 2020, qu'elle a adopté dans sa séance du 28 octobre 2019.

Le budget 2020 qui vous est présenté laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 174'000.- Cela représente une réduction du déficit de Fr. 130'700.- par rapport au budget établi pour 2019.

**Commentaires relatifs au budget**

Ci-dessous, par chapitre, les informations et commentaires utiles à la compréhension du budget 2020.

**Administration générale**

Les coûts nets restent stables par rapport au budget 2019. Certains montants qui avaient été portés en plus au budget 2019, mais qui n'ont pas été utilisés, ont été reportés pour 2020 :

- |   |       |          |
|---|-------|----------|
| - frais complémentaires pour la refonte du site internet <sup>1</sup>                       | + Fr. | 10'000.- |
| - frais complémentaires relatif à la mise en place d'un feuillet d'information <sup>1</sup> | + Fr. | 7'000.-  |

<sup>1</sup>ces montants ont été portés au budget de manière prévisionnelle

Dans le cadre de la réorganisation du fonctionnement de l'administration, un montant total de Fr. 10'000.- a également été ajouté pour l'achat d'une licence d'un programme informatique, pour la gestion et le suivi des séances de municipalité, ainsi que pour l'amélioration des méthodes d'archivage numérique de la Commune.

**Finances**

Ce poste comporte pour 2020 les modifications les plus importantes par rapport au budget 2019, soit une augmentation de revenus de Fr. 136'500.-.

### Revenus sur impôts

En effet, les revenus nets liés à ce dicastère augmentent de plus de Fr. 111'000.-. Cela est dû en partie à une nouvelle compensation partielle de l'augmentation de la valeur du point d'impôt par habitant constatée en 2017 et en 2018. Cela nous permet d'évaluer l'augmentation des impôts globaux perçus de Fr. 55'000.- pour 2020.

L'évaluation des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (compte 21.400) a été effectuée sur la base des instructions de l'Administration cantonale des impôts et, afin de pondérer ce résultat, une corrélation entre le résultat obtenu et la valeur du point d'impôt moyen (valeur contributive de nos contribuables) a été réalisée.

En ce qui concerne les recettes conjoncturelles (droit de mutation, impôts sur les gains immobiliers) ainsi que l'impôt sur les frontaliers, il a été tenu compte des résultats des cinq dernières années.

### Péréquation financière

La charge nette augmente légèrement par rapport à 2018 (+ Fr. 14'000.-). Celle-ci s'explique, d'une part, par l'augmentation du montant global à répartir entre les communes via l'alimentation du fonds et, d'autre part, par le fait que la base de calcul via la valeur du point d'impôt fixant des acomptes 2020 (selon résultat des impôts 2018) a encore progressé.

Pour 2020, selon les directives cantonales, le taux de contribution sera de 20.28 points. Ce mécanisme de péréquation influence comme suit notre budget:

a) Alimentation (20.28 points)	Fr.	584'768.-
b) Restitutions		
Restitution couche solidarité	Fr.	-233'672.-
Couche population	Fr.	-105'269.-
Dépenses thématiques <sup>1</sup>	Fr.	<u>-48'188.-</u>
Total des restitutions	Fr.	-387'129.-
Contribution nette 2020 selon estimation cantonale	Fr.	197'639.-

<sup>1</sup> Contribution cantonales à nos dépenses en matière d'entretien des routes, de transports et d'entretien des forêts.

Notre contribution nette 2018 était effectivement de Fr. 183'958.-, et celle de 2019 a été estimée à Fr. 202'773.- selon les prévisions cantonales (acomptes).

La valeur du point d'impôt pris en compte pour le calcul est d'env. Fr. 28'800.-, il semblerait donc que les acomptes 2020 soient légèrement surévalués étant donné que la moyenne se situe à env. à Fr. 26'500.- sur ces dernières années. Il nous est toutefois difficile d'en préciser le montant à ce jour puisque les facteurs suivants devront être pris en compte pour la détermination de notre participation 2020 :

- Le montant total de la charge de péréquation directe à répartir entre les communes.
- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation.
- L'écart de la valeur de notre point d'impôt par habitant en regard à la moyenne cantonale (détermination de la couche solidarité). Cet élément reste des plus incertains étant donné que l'entrée en vigueur de la RIE III pourrait influencer fortement la valeur du point d'impôt par habitant des autres communes, ce dont nous n'aurons la confirmation qu'en début 2020.

### Imputation des intérêts

Suite à la vente de la parcelle 134, aucun nouvel emprunt n'a encore été contracté et les travaux relatifs à l'aménagement de cette parcelle seront certainement réalisés sans emprunt complémentaire dans un proche avenir.

### **Domaines et bâtiments**

Grâce à la modification des tarifs de location des salles de l'ASICE, ce dicastère présente une augmentation des revenus nets d'env. Fr. 37'000.- par rapport au budget 2019.

### **Travaux**

La charge nette de ce dicastère augmente de Fr. 40'000.- par rapport au budget 2019.

### Urbanisme

La réalisation du Plan Général d'Affectation (PGA) en 2020 entraîne une dépense importante (Fr. 50'000.-). Afin que celle-ci ne grève pas le budget 2020, la Municipalité propose de la réaliser en effectuant un prélèvement à la réserve pour travaux.

### Routes

La charge nette liée à l'entretien des routes augmente de Fr. 17'000.- pour 2020, cela est dû aux travaux d'entretien supplémentaires sur les routes à réaliser. Pour ce dicastère également, afin de neutraliser les effets financiers de l'achat de nouveaux candélabres, la Municipalité propose un prélèvement à la réserve pour travaux.

### Ordures ménagères et déchets

Suite à la décision du Conseil général pour un regroupement de la gestion d'une partie des déchets recyclables avec la Commune de Cugy, les budgets 2020 ont été adaptés en conséquence. Le taux de couverture par les taxes forfaitaires, ainsi que les autres revenus inhérents à la gestion des déchets (rétrocessions taxe au sac) ont été estimés à 78 %. Ce serait donc un montant de Fr. 32'000.- qui serait prélevé sur les impôts pour financer cette différence.

### Entretien des collecteurs et stations d'épuration

La gestion de ce dicastère autofinancé reste stable.

### **Instruction publique et cultes**

En ce qui concerne notre participation à l'ASICE, les coûts relatifs à l'enseignement obligatoire, sont en diminution de Fr. 14'000.-. Cela est dû à la séparation des coûts entre frais scolaires et parascolaires (voir également sous compte 71.352.30 – Service social).

Deux budgets séparés (instruction publique et parascolaires) sont désormais établis et permettent une meilleure compréhension de la provenance des coûts. Le nombre d'élèves reste a priori stable pour 2020 et le coût de l'élève, au vu de cette modification, est en baisse.

### **Police**

Pour l'année 2020, ce dicastère présente une augmentation des charges d'environ Fr. 6'000.-, dont la majorité en faveur de la réforme policière.

### **Sécurité sociale**

Ce dicastère subit une augmentation des charges nettes de Fr. 16'000.- par rapport au budget 2019. Cependant, il ne faut pas se fier à ce montant, puisque les coûts liés à l'AVASAD de Fr. 85'000.- au budget 2019 ont été repris par le Canton et ne grève, par conséquent, plus les comptes communaux.

Nos coûts liés au financement de la FAJE, EFAJE et ARASPE augmentent de Fr. 20'000.- en raison principalement de l'augmentation de l'utilisation des structures d'accueil par les parents domiciliés à Bretigny-sur-Morrens. L'introduction d'un accueil parascolaire pour les élèves de 7P à 11S par le biais de l'ASICE (Fr. 25'000.-) augmente également ces charges.

Avec la mise en œuvre de la RIE III et de ses mesures complémentaires, la facture sociale semble s'alourdir également (+ Fr. 55'000.-). Le budget global des dépenses à répartir entre les communes, qui était de plus de 817 millions au budget 2019, passe à plus de 825 millions pour le budget 2020. Le montant de notre participation finale pour 2020 est difficilement évaluable puisque, en plus d'une alimentation en points d'impôts (15.40 pts en 2020 contre 15.75 pts en 2019), il contient une participation en relation avec nos recettes conjoncturelles. Ce ne sera qu'en 2021, lorsque les décomptes cantonaux seront établis que nous pourrons prendre la mesure effective de notre participation réelle.

Ainsi, sur la base des estimations cantonales, on peut évaluer comme suit la contribution de notre commune à la facture sociale 2020 :

- contribution 2020 (15.40 points d'impôts)	Fr.	444'104.-
- estimation des prélèvements sur recettes conjoncturelles* sur la base des décomptes 2018	Fr.	104'022.-
- total 2020 facturé selon les prévisions cantonales	Fr.	548'126.-

*\* Sont équivalentes à 50 % de nos recettes fiscales sur les droits de mutation, gains immobiliers et droits de succession, ainsi qu'à 30 % de l'impôt perçu sur les frontaliers*

Le montant net final de la facture sociale se portait à Fr. 526'905.- pour 2018 et les acomptes 2019 prévoient quant à eux un montant participatif de Fr. 492'610.-.

### **Services industriels (service des eaux)**

Aucune remarque particulière.

### **Synthèse**

Cette année également, nous ne pouvons que constater que les coûts imposés progressent pour 2020. Le transfert des charges de l'AVASAD au Canton ne permet que «de les amortir », et n'offre pas la marge de manœuvre annoncée.

Grâce à l'augmentation du taux d'imposition en 2018 et à l'évolution positive de la valeur du point d'impôt, l'impact de ces augmentations de charges imposées devrait être en partie compensé. Cependant, l'évolution de la valeur du point d'impôt, ainsi que les différentes modifications structurelles des contribuables, doivent être surveillées puisque, a priori, la valeur du point d'impôt fluctue beaucoup d'une année à l'autre.

La répartition de l'utilisation et de la provenance des fonds se présentent comme suit :

Charges nettes	Coûts nets selon budget 2020	Equivalent point d'impôt*
ASICE (scolaire)	Fr. 507'000.-	env. 18.6 pts
Péréquation financière	Fr. 198'000.-	env. 7.3 pts
Facture sociale	Fr. 548'000.-	env. 20.1 pts
Service social	Fr. 310'000.-	env. 11.4 pts
Police cantonale	Fr. 92'000.-	env. 3.4 pts
Santé publique	Fr. 0.-	env. 0.0 pts
Autres	Fr. 107'000.-	env. 3.9 pts
<b>Total des charges imposées</b>	<b>Fr. 1'762'000.-</b>	<b>env. 64.7 pts</b>
Frais de fonctionnement	Fr. 756'000.-	env. 27.8 pts
<b>Total des charges</b>	<b>Fr. 2'518'000.-</b>	<b>env. 92.5 pts</b>
<b>./. Recettes sur impôts</b>	<b>Fr. 2'201'000.-</b>	<b>81.0 pts</b>
<b>./. Recettes complémentaires</b>	<b>Fr. 143'000.-</b>	<b>env. 5.2 pts</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>Fr. 174'000.-</b>	<b>env. 6.3 pts</b>

\* valeur du point d'impôt budgétée Fr. 27'200.- (valeur effective 2018 Fr. 28'900.-)

Pour terminer, nous notons que le cash-flow de fonctionnement de notre commune, résultant du budget 2020, représente un montant de l'ordre de Fr. 237'000.-. Sachant que nos amortissements obligatoires s'élèvent à Fr. 312'500.-, nous constatons que cet exercice devrait générer suffisamment de liquidités pour couvrir nos engagements existants, mais que les recettes courantes n'auront financé qu'une partie des amortissements obligatoires. Par conséquent, les liquidités seront toujours en diminution.

### Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

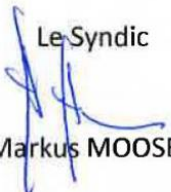
#### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

- vu le préavis municipal n° 04/2019
- vu le budget 2020
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

**décide d'accepter le budget pour l'année 2020,  
tel qu'il vous est présenté, prévoyant un déficit de Fr. 174'000.-**

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic  
  
Markus MOOSER



La Secrétaire  
  
Melchiade JEANNIN